

FECCIG 2019

Courts-métrages

#LaGuinéeMonAvenir

Cette sélection est exclusivement réservée aux films de 1 mn30 max, réalisés en Guinée sur les migrations et les alternatives existantes.

Inscrivez vos courts-métrages avant le 8 mars 2019.

Photo du réalisateur
(obligatoire)

6^{ème}/ FCCG
18 au 20 avril



INSCRIPTION

Bien lire le règlement de la sélection avant de remplir cette fiche

NB : Fiche à remplir par saisie ou en lettres capitales et à renvoyer par mail à l'adresse suivante: inscrifeccig@holowaba.com

**Fiche et le film à retourner avant le 8 mars 2019
ONACIG ou Holowaba Groupe sis à Coyah tel:
(+224) 662 31 55 6/ 664 46 38 26**

1-Titre original du film :

2 - Titre en français:

3-Genre:

- Fiction
- animation
- Documentaire

4 - Date de production:

5-Réalisateur

Nom:

Prénoms:

Adresse :

Pays d'origine du réalisateur :

Tél/phone:

E-mail (lisible) :

6 – Producteur/Producer

Nom :

Prénoms:

Adresse:

Pays d'origine du producteur :

Tél/phone:

E-mail (lisible):

7-Synopsis et biofilmographie succincts (5 lignes à Joindre)

8 - 1ère œuvre du réalisateur: Oui Non

9 – Scenario :

10- Images :

11- Son :

12- Montage :

13- Musique :

14- Décor:

15- Durée:

16- Format:DVD : 4/3 16/9

17-Son: Mono Stéréo Autres

18 - Nombre de bobines:

19- Version originale/ *Original version* :

20 - Doublé en : Sous-titré en :

21- Film inscrit par :

En qualité de :

22-Je soussigné propriétaire légal du film ou mandataire, déclare souscrire au règlement de la sélection officielle et autorise la diffusion d'extraits n'excédant pas 1mn à la Télévision, dans un cadre promotionnel et que la copie de sélection DVD de mon film, soit conservée dans les archives du festival.

Date

Signature

Les documents du film sont à envoyer par courrier express avant le 8 mars 2019

Synopsis, affiches, photos, biofilmographie du réalisateur, 2 DVD, et une copie de la fiche d'inscription

**FECCIG/SELECTION FILM
BP 1658 CONAKRY GUINEE
(+224) 662 31 55 6/ 664 46 38 26**

Règlement du concours de courts –métrage

Article 1. Le Concours 5 mn sur la migration est un volet du Festival de la Création Cinématographique de Guinée (FECCIG). Il est organisé en partenariat avec OIM Guinée.

Article 2. La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique majeure résidant en République de Guinée. Elle ne pourra en aucun cas afficher un quelconque lien contractuel et/ou professionnel avec les porteurs du projet ni les partenaires du projet.

Article 3: Le FECCIG se chargera de l'organisation du concours (appel à film, constitution des membres du jury, remise des prix).

Article 4 : L'OIM choisit le président du jury de sélection.

Article 5 : La participation des candidats implique l'acceptation du présent règlement et la décision du jury, qui est sans appel.

Article 6: Chaque participant autorise expressément les partenaires à produire, distribuer et diffuser publiquement les courts-métrages présentés, ainsi qu'à les adapter au support nécessaire à leur diffusion. Ces images seront ensuite intégrées aux archives des organisateurs et des partenaires qui pourront les utiliser à des fins de diffusion non lucratives et faisant mention du nom de l'auteur.

Article 7 : Thème

Le thème retenu est « La Guinée mon avenir »

Sous ce thème choisi les candidats pourront présenter des films sur les sujets suivants :

- La migration irrégulière
- Le réseau des passeurs
- Les conditions de vie sur la route migratoire et en Europe
- Les réussites locales et alternatives à la migration irrégulière

Article 8: la durée du film : 1 mn30 maxi.

Article 9: le jury est composé de personnalités de divers horizons. Sa composition est communiquée après la publication des résultats et se réunit deux semaines après la date limite de dépôt de films. Les

résultats seront publiés à la clôture du FECCIG et sur les canaux de communication des organisateurs et partenaires.

Article 10 : Prix

Les trois lauréats recevront des prix :

1er prix : Un Appareil DG

2ème prix : Un ordinateur portable

3ème prix : Un téléphone

Article 11 : les partenaires se réservent le droit d'éliminer ou d'exclure du concours les participants dans les cas suivants :

- inscription avec des informations fausses.
- Manipulation frauduleuse ou déloyale de quelque façon que ce soit
- Non-conformité avec le thème du concours
- Non-conformité avec la loi et aux bonnes mœurs acceptées en République de Guinée

Article 12 : Les organisateurs et les partenaires du projet se désengagent de toute obligation et ne pourront être tenus pour responsables en cas de non-respect de la part du participant de la propriété intellectuelle, industrielle ou relative à l'image, et ils s'assument aucune responsabilité pouvant être liée au non-respect ou partiel du présent règlement par les participants au concours.

**FECCIG/SELECTION FILM
BP 1658 CONAKRY GUINEE
(+224) 662 31 55 6/ 664 46 38 26**